

### EDITO de la Présidente du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais



C'est avec plaisir que je vous présente cette 18ème Lettre d'Information du Pôle d'Equilibre Territorial et rural (PETR) Beauce Gâtinais en Pithiverais. Celle-ci est entièrement dédiée au troisième Contrat Local de Santé (CLS) 2023-2026.

Au regard des résultats de l'évaluation du 2ème CLS 2020-2023, menée par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) du Centre-Val de Loire, nous avons pu élaborer, avec l'ensemble des partenaires du territoire un nouveau programme. Ce contrat s'inscrit dans la continuité du précédent pour certaines actions, et s'adapte aux évolutions du contexte sanitaire, afin de répondre du mieux possible aux besoins des populations.

Nous allons ainsi nous attacher à poursuivre les actions de prévention autour des enjeux de santé publique jugés prioritaires (maladies chroniques, santé mentale, bien vieillir...) tout en développant les nouveaux thèmes tels que la santé-environnement et le sport-santé. L'accent sera mis sur le public cible des jeunes, des parents et des familles pour favoriser la prévention et la santé globale dès la petite enfance.

Le PETR continuera à jouer son rôle d'animation par sa mise en réseau d'un grand nombre d'acteurs dans une démarche de décloisonnement entre les secteurs sanitaire, médico-social et social. La mise en œuvre de ce troisième CLS se fera avec l'appui des différents partenaires, tels la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Beauce-Gâtinais et l'Hopital de Pithiviers. L'enjeu est de déployer collectivement des actions pertinentes favorisant l'accès aux soins, le développement des parcours de santé et l'attractivité du territoire. Nous continuerons à nous mobiliser pour faire face à la faiblesse de la démographie médicale qui caractérise notre territoire !

Bonne lecture et bonne santé,

Monique BÉVIÈRE, Présidente du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

### Les CLS, en bref ...

Le Contrat Local de Santé (CLS) est l'une des mesures issue de la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé et Territoires) du 21 juillet 2009. Cet outil de contractualisation permet de repérer et de répondre aux enjeux de santé présents sur un territoire dans un objectif global de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Il porte sur différents aspects tels que la promotion et la prévention de la santé, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social (Article L.1434-17 du Code de la santé publique).

La loi de « modernisation de notre système de santé » du 26 janvier 2016, dans son article 158, a conforté le Contrat Local de Santé comme mode de contractualisation entre l'ARS (Agence Régionale de Santé) et les collectivités locales, pour décliner le projet régional de santé (PRS) sur un territoire donné. Ainsi, le CLS permet d'être au plus près des problématiques locales et de s'adapter aux spécificités du territoire. La mise en place d'un Contrat Local de Santé nécessite l'implication de tous les acteurs (professionnels, élus, population).

Ce projet s'inscrit dans une démarche participative.

### SOMMAIRE

PAGE 1 : Edito

Les CLS, en bref ...

PAGE 2 : Le territoire concerné par le CLS

Le contexte local

PAGE 3 : Le contexte d'élaboration du CLS

PAGES 4, 5 et 6 : Un nouveau contrat construit en 5 axes et 28 fiches-actions


PAGE 6 : Communiquons ensemble ...


## Le Contrat Local de Santé 2023-2026


### Le territoire concerné par le CLS

Le Contrat Local de Santé couvre tout le territoire du PÉTR Beauce Gâtinais en Pithiverais.

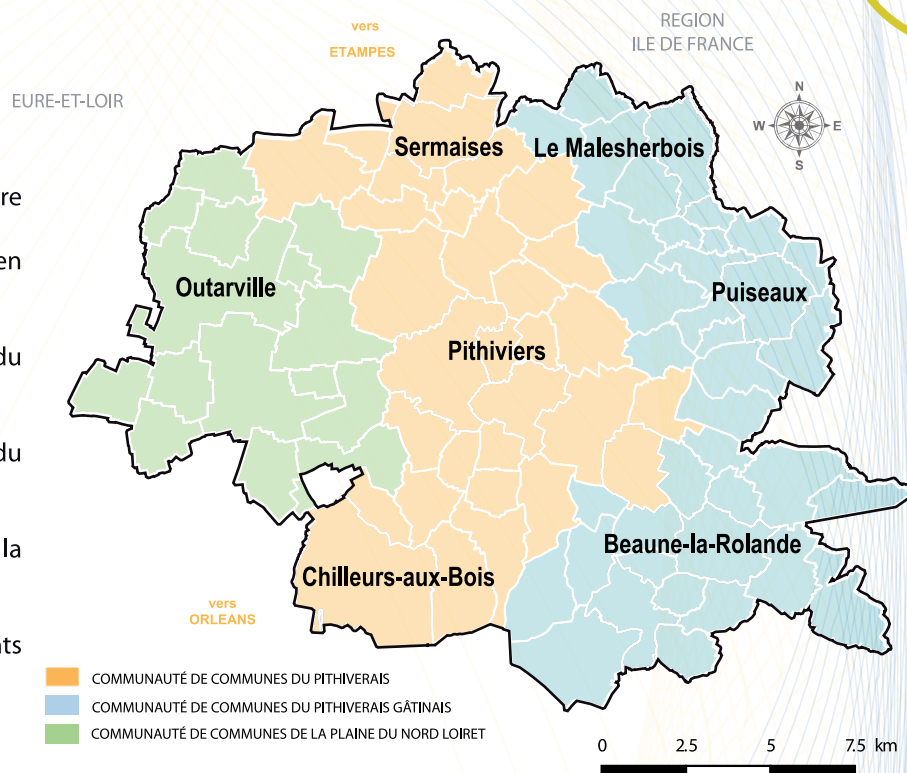
Ainsi, il s'étend sur 78 communes, regroupées en 3 communautés de communes :

 - la Communauté de Communes du Pithiverais (31 communes),

 - la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais (32 communes),

 - la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret (15 communes),

pour une population de 63 021 habitants (population légale totale 2024 – INSEE 2021).



### Le contexte local

Les derniers chiffres clés du PÉTR Beauce Gâtinais en Pithiverais, présentés par l'Observatoire régional de la santé (ORS) Centre-Val de Loire, délivrent plusieurs enseignements :

- Le taux de nouvelles admissions en affection de longue durée par an (ALD) pour 100 000 habitants est inférieur à celui du Département ou de la Région.
- Augmentation des ALD concernant le diabète.
- La consommation de soins est inférieure à celle du Département et de la Région.
- Moins de femmes (50 à 75 ans) du territoire participent au dépistage organisé du cancer du sein par rapport à la moyenne départementale et régionale.
- Le recours au dépistage organisé du cancer du côlon-rec-tum est plus faible que dans le Département et la Région.

#### Le constat :

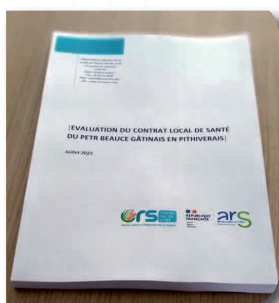
- Diminution notable et continue de professionnels de santé sur le territoire (départs en retraite) ;
- Manque de professionnels de santé sur le territoire, dont les spécialistes ;
- Vieillesse des médecins en activité ;
- Renoncement aux soins et report sur les services d'urgence ;
- Problématique de mobilité ;
- Isolement des personnes âgées,
- CLSM (Conseil Local en Santé Mentale) non opérationnel.
- Centre Hospitalier de Pithiviers rattaché au CHU d'Orléans ;
- MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaire) à Pithiviers et à Beaune-la-Rolande ;
- MSP en cours de projets, à Puisieux et au Malesherbois (Malesherbes) ;
- CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) Beauce-Gâtinais ;
- Centre de soins non programmés à Pithiviers et au Malesherbois

## Le Contrat Local de Santé 2023-2026

### Le contexte d'élaboration du CLS 2023-2026

Après le premier Contrat Local de Santé (CLS) 2017-2020 du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, le deuxième CLS est arrivé à échéance en septembre 2023.

A la demande de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) Centre-Val de Loire, ce deuxième contrat a fait l'objet d'une évaluation conduite par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) Centre-Val de Loire. Publiée en juillet 2023, cette évaluation a permis d'analyser dans le détail les circonstances de la mise en œuvre du CLS et le développement de ses actions. La conduite de cette étude a mobilisé les acteurs du territoire dans une nouvelle dynamique en vue du lancement d'un troisième CLS pour la période 2023-2026.



Dans le cadre de l'élaboration de ce nouveau contrat, trois réunions de concertation ont eu lieu respectivement le 26 mai 2023 à Nancray-sur-Rimarde, le 30 juin à Bazoches-les-Gallerandes, et le 4 octobre à Dadonville.

Quatre groupes de travail ont été constitués, représentant chacun des quatre projets d'axes stratégiques du CLS. Les partenaires ont pu repérer les principales problématiques du futur contrat et échanger autour des 4 axes et 11 thématiques retenus.

A la lumière des problèmes évoqués lors de la première réunion, les participants ont émis des propositions. L'ensemble des remontées des deux premières réunions de concertation ont permis de commencer à bâtir le projet du Contrat Local de Santé 2023-2026 autour de 28 fiches actions.



Suite au partage de ce projet transmis à tous les partenaires, le travail en commun s'est poursuivi et finalisé lors d'une ultime réunion de concertation : quatre principes fondateurs du projet de contrat et les projets de fiches actions ont été analysés, débattus et validés par l'ensemble des participants.



A l'issue de ces réunions, la stratégie du nouveau CLS s'est structurée **autour de 4 principes fondateurs** :

1. Partenariat opérationnels CLS/CPTS,
2. Partenariat opérationnel CLS/Centre hospitalier de Pithiviers,
3. Public cible et actions vers les jeunes, les parents et les familles,
4. Une communication claire, intelligible et adaptée,

et des 5 axes suivants :

- **Axe 1** : Mettre en place des actions de prévention et de promotion de la santé,
- **Axe 2** : Éviter les ruptures de prise en charge, développer les parcours de santé,
- **Axe 3** : Mise en réseau des acteurs,
- **Axe 4** : Promouvoir l'attractivité du territoire,
- **Axe 5** : Conseil local de santé mentale (CLSM).

## Le Contrat Local de Santé 2023-2026

### Un nouveau contrat construit en 5 axes et 28 fiches actions

#### Axe 1 Mettre en place des actions de prévention et de promotion de la santé

##### Fiche action 1 : Bien-être et vivre en bonne santé



###### Les objectifs généraux

Dans une approche globale et transversale de la prévention, mettre en place des actions autour de sujets de santé publique (cancer, diabète, addictions, santé mentale, notamment le déploiement des compétences psychosociales des plus jeunes, etc.) et agir dans les domaines sport-santé, santé-environnement, habiter mieux, culture...



**Action 1.1 :** Créer des « ateliers cuisine » et des « ateliers goûter-bouger ».

**Action 1-2 :** « Tous à vélo contre le diabète ! » en prévention du diabète.

**Action 1-3 :** Favoriser le sport-santé sur ordonnance au sein des clubs et des associations.

**Action 1-4 :** Toucher le public sur le cancer colorectal et le cancer du sein par des actions de prévention et de communication en partenariat avec le secteur associatif.

**Action 1-5 :** Réaliser des actions de prévention au sein des MSP, exercices regroupés, centres de santé.

**Action 1-6 :** Actions sur la « santé environnement » dont la sensibilisation à la qualité de l'air et la prévention solaire.

**Action 1-7 :** Prévention contre les accidents domestiques des enfants auprès des parents et des professionnels de la petite enfance.



**Action 2-1 :** Aide aux aidants.

**Action 2-2 :** Réunions et ateliers périodiques pour les seniors autour de thématiques les concernant (sommeil, nutrition, activités physiques...).

**Action 2-3 :** Actions de prévention santé à destination des jeunes et des personnes dites « invisibles » en lien avec des associations et clubs services.

##### Fiche action 3 : Santé et travail



###### Les objectifs généraux

Développer la prévention dans le monde du travail en faveur du bien-être, d'une bonne santé mentale et d'une bonne santé physique (formations sauveteurs secouristes, formations santé mentale adaptées aux métiers, santé des demandeurs d'emploi, inclusion des personnes handicapées...).



**Action 3-1 :** Démarche territoriale pour favoriser la prise en compte du handicap et de l'inclusion.

**Action 3-2 :** Formations et sensibilisation à la santé mentale adaptées aux différents métiers (DRH, agriculteurs...) dont ceux portés sur l'accueil du public.

##### Fiche action 2 : Bien accompagner



###### Les objectifs généraux

Prendre en compte les personnes les plus fragiles (personnes âgées, aidants, malades chroniques, personnes précaires, personnes dites « invisibles », ...) afin de les sensibiliser à la prévention santé et à l'accompagnement (Education thérapeutique du patient, groupes de paroles...).

## Axe 2

### Éviter les ruptures de prise en charge, développer les parcours de santé

**Fiche action 1 : Identifier les structures, porter à connaissance pour bien orienter les publics et faciliter les démarches des professionnels.**



#### Les objectifs généraux

Favoriser une meilleure prise en charge du parcours de soins par un meilleur repérage des établissements dans le secteur sanitaire et médico-social, l'orientation des usagers, et le relais vers l'ensemble des professionnels de santé et du social.



**Action 1.1 :** Création d'un répertoire des structures sanitaires et médico-sociales destiné aux professionnels (fiches synthétiques).

**Action 1-2 :** Violences conjugales et intrafamiliales.

**Action 1-3 :** Actions sur les « troubles dys ».

**Fiche action 2 : Accès aux soins et mobilité.**



#### Les objectifs généraux

Dans le contexte de la désertification médicale, en particulier sur les territoires ruraux, faciliter l'accès aux soins des patients vers les structures et dans une démarche d'« aller vers », de la structure à la personne.



**Action 2-1 :** Etude de la faisabilité et de la pertinence de créer un bus itinérant avec un service médical et de dépistage.

**Action 2-2 :** Etude d'une solution de mobilité territoriale pour faciliter « l'aller vers » l'hôpital de Pithiviers et d'Orléans et les exercices regroupés, afin de réduire le renoncement aux soins.

**Fiche action 3 : Parcours résidentiel du patient et lien hôpital-ville.**



#### Les objectifs généraux

Faciliter le parcours résidentiel des patients, en particulier celui des personnes âgées : domicile, structures intermédiaires (Résidences autonomie, habitat partagé...), EHPAD. Le parcours et la prise en charge des patients seront aussi améliorés en renforçant les liens entre l'hôpital et la médecine de ville.



**Action 3-1 :** Document d'information sur les solutions d'accueil et d'hébergement pour les seniors autonomes et semi-autonomes, à destination des élus et des habitants..

**Action 3-2 :** Etat des lieux et projection des besoins des capacités d'accueil des structures pour personnes âgées au regard du territoire et de la pyramide des âges.

**Action 3-3 :** Renforcement des liens entre l'hôpital de Pithiviers et la médecine de ville.

## Axe 3

### Mise en réseau des acteurs

**Fiche action 1 : Décloisonnement entre les secteurs sanitaire, médico-social et social.**



#### Les objectifs généraux

Pour améliorer le parcours de soins et la prise en charge globale des patients, multiplier les passerelles entre ces secteurs, créer du lien et développer l'information auprès de l'ensemble des acteurs.



**Action 1.1 :** Opération trimestrielle du type « speed dating ».

**Action 1.2 :** « Visites » de structures d'accueil à destination des professionnels de santé et du médico-social.

**Action 1.3 :** Forum annuel sur une thématique prévention santé et parcours de soins, dans une dimension globale santé et médico-sociale.

**Fiche action 2 : Suivi et coordination des actions entre l'ensemble des professionnels.**



#### Les objectifs généraux

Mise en place d'un réseau de tous les acteurs du territoire (élus, professionnels, parents) permettant d'instaurer des temps d'échange et de coordination.



**Action 2.1 :** Mise en place d'une newsletter sur l'actualité du CLS et focus sur des structures ou des organisations sanitaires ou médico-sociales, selon les événements du moment ou du contexte.

## Axe 3 Mise en réseau des acteurs (suite)

**Fiche action 3 : Organisation du travail dans le but de dégager du temps médical.**



### Les objectifs généraux

Renforcer la coordination entre les structures, notamment les aides administratives, les actions de médiation et de sensibilisation.



**Action 3.1 :** Impulser une dynamique d'actions collectives entre MSP ou structures collectives de santé.

## Axe 4 Promouvoir l'attractivité du territoire

**Fiche action 1 : Mise en valeur des outils et organisations professionnelles.**



### Les objectifs généraux

Faire mieux connaître les diverses structures, organisations, outils et professionnels du territoire mis à disposition des professionnels de santé et des étudiants, afin de les inciter à venir sur le territoire (MSP, télémédecine, réseaux...). Mettre en valeur la qualité de vie.



**Action 1.1 :** « Soirée » ou portes ouvertes au sein d'une MSP ou structure collective de santé : fonctionnement et atouts de la structure, bilan des actions à Pithiviers, Beauce-la-Rolande, projets au Malesherbois et Puiseaux, etc.

**Fiche action 2 : Comment mieux se faire connaître et attirer les futurs professionnels de santé.**



### Les objectifs généraux

Communiquer sur les atouts du territoire, l'environnement, les équipements structurants et les dispositifs, comme le service sanitaire, afin d'inciter les professionnels de santé à s'installer sur le territoire.



**Action 2.1 :** Mise à jour de la plaquette sur l'attractivité du territoire (focus économie, tourisme, éducation, santé...).

**Action 2.2 :** Démarche d'accueil et d'accompagnement des étudiants en santé en lien avec le Département du Loiret.

## Axe 5 Conseil local de santé mentale (CLSM)

Les travaux et actions concernant les sujets de santé mentale sont traités « à part », via le Conseil local de santé mentale.

## Communiquons ensemble...

### Pour la prochaine Lettre santé...

Vous souhaitez transmettre une information en lien avec la santé qui peut intéresser les habitants ou les professionnels du territoire ?

Vous souhaitez recevoir les futures newsletters ?

Envoyez un mail à : [sante.pbgp@orange-business.fr](mailto:sante.pbgp@orange-business.fr)

### Contact :

Christophe DE LA MURE, Chargé de mission du Contrat Local de Santé

@ [sante.pbgp@orange-business.fr](mailto:sante.pbgp@orange-business.fr)

☎ 02 38 30 87 17



Tout ce qu'il faut savoir du PETER Beauce Gâtinais en Pithiverais est sur le [www.pays-du-pithiverais.fr](http://www.pays-du-pithiverais.fr)

PETER Beauce Gâtinais en Pithiverais  
48 Bis Faubourg d'Orléans - 45300 PITHIVIERS  
Tél. : 02 38 30 64 02

Directeur de la publication :  
La Présidente du PETER Beauce Gâtinais en Pithiverais.  
Conception, réalisation : PETER Beauce Gâtinais en Pithiverais.  
Crédits photos : PETER PBGP. Mars 2024